

## SYNTHÈSE



### LES ASSOCIATIONS DE LA BRANCHE

En 2016, **3.690 structures**, très majoritairement associatives, **relèvent du champ d'application de la convention collective.**

- **1.835** structures gestionnaires d'un ou plusieurs **établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)**,
- **967** structures gestionnaires d'un ou plusieurs **centres sociaux**,
- **817** structures gérant une ou des **associations de développement social local (ADSL)**,
- **71 fédérations** de centres sociaux ou petite enfance.

2016  
**3690**  
structures

2015  
**3621**

2014  
**3458**

#### Des structures associatives le plus souvent de petite taille :

- 71 % de structures de moins de 10 salariés équivalent temps plein,
- 20 % de structures entre 10 et 19 salariés équivalent temps plein,
- 9 % des structures ont un effectif égal ou supérieur à 20 salariés équivalent temps plein.

Pour l'ensemble des 3.690 structures de la branche, le nombre de salariés équivalent temps plein est estimé à 36.400.

**36400**  
ETP  
dans la branche

### LES SALARIÉS

**84 %**  
des salariés de la  
branche sont  
des femmes

**52 %**  
des salariés de la  
branche sont  
en CDI

**40 %**  
des salariés de la  
branche sont  
à temps plein

**5 ans**  
ancienneté moyenne  
dans la branche

**13,4€**  
salaire horaire brut  
moyen dans la  
branche

Une des caractéristiques de notre branche est **sa forte féminisation** : 84% des salariés sont des femmes. Cette particularité a tendance à s'amplifier avec la hausse de la part d'EAJE dans les structures composant la branche. En effet, dans ces structures, 97% des salariés sont des femmes.

Dans la branche, **52% des salariés sont en CDI, contre 44% en CDD et**

**4% en CDIII** (Contrat à Durée Indéterminée Intermittente).

Il est à noter qu'en 2016, nous dénombrons **10.500 salariés bénéficiant d'un contrat aidé** (le plus souvent des CUI-CAE), représentant 15% des salariés de la branche.

La part de salariés à temps plein est de 40%. Il est toutefois à noter que cette part augmente progressi-

vement au fil des années (33% de temps plein en 2012).

Les salariés de la branche ont une **ancienneté moyenne au sein de leur structure de 5 ans**. Enfin, en matière de rémunération, le **salaire horaire brut moyen des salariés de la branche est de 13,4€**, ce qui représente un salaire mensuel brut de 2035€ en équivalent temps plein.

# LA FORMATION DANS LA BRANCHE

En 2016, **2.383 associations** (soit 66% des associations de la branche cotisantes à l'OPCA) **ont obtenu un financement sur les fonds de la formation continue** (plan de formation, contrat et période de professionnalisation, Compte Personnel de Formation, Congé Individuel de Formation, bilans de compétences et Validation des Acquis de l'Expérience).

A noter, cependant, que la part de structures ayant fait usage des fonds de la formation varie sensiblement selon le type de structure (86% des centres sociaux contre 71% des EAJE et 28% des ADSL).

Sur l'année 2016, ce sont **19.266 salariés qui ont été formés** dont 70% sont en CDI et 20% en contrat aidé. A noter que **32% des salariés ont eu accès à plusieurs formations** au cours de l'année.

Au final, ce sont 28186 actions de formation qui ont été financées dont **1.913 formations diplômantes, soit 7% des formations** (le plus souvent des BP JEPS et des CAP Petite Enfance).

19266

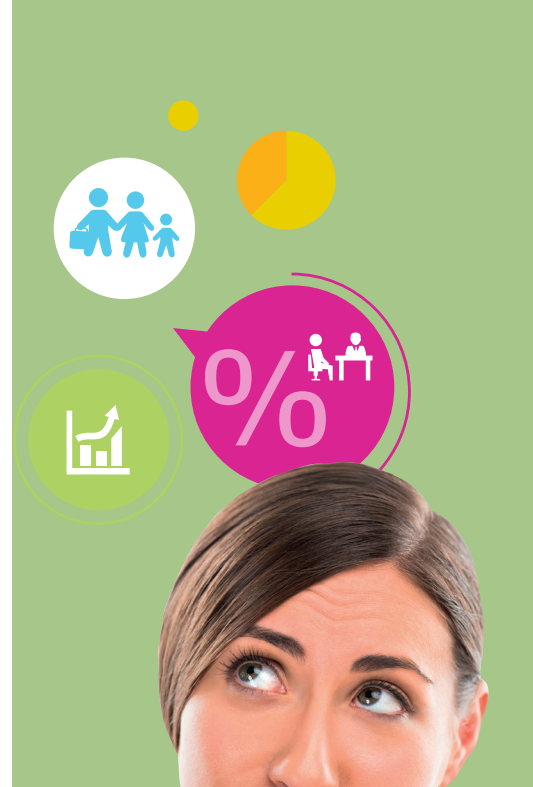
salariés formés  
au cours de l'année

66 %

des associations de la  
branche ont fait usage  
des fonds de la  
formation

28186

actions de formation  
financées en 2016



## COMPRENDRE LA BRANCHE

**Une branche professionnelle regroupe des structures dont l'activité est proche et qui relèvent d'une même Convention Collective. Des commissions paritaires réunissent à part égale des représentants du syndicat employeur (Snaecso) et des syndicats salariés (organisations syndicales représentatives dans la branche CFDT, CFTC, CGT, FO) :**

**La CPPNI** (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation), anciennement CPNN, a en charge la négociation de tout avenant à la Convention Collective. Elle doit également statuer sur les éventuelles interprétations à donner aux textes en cas de litige.

**La CPNEF** (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) a en charge la négociation des politiques liées à l'emploi et à la formation dans la branche. Il s'agit de l'instance décisionnaire concernant l'utilisation des fonds de la formation collectés à ce jour par notre Organisme Collecteur Paritaire Agréé, Uniformation.

**La CPSP** (Commission Paritaire Santé et Prévoyance) a pour missions d'assurer le suivi du régime de prévoyance et le suivi du régime de complémentaire santé et d'instaurer des actions permettant aux structures de la branche d'agir en faveur de la prévention santé au travail.

## SYNTHÈSE

Cette synthèse est issue du Panorama 2018 réalisé tous les deux ans par l'Observatoire de la branche des acteurs du lien social et familial. Il est essentiellement établi à partir des données transmises par les structures dans le Questionnaire Statistiques sur le personnel de l'Observatoire. La branche remercie tout particulièrement les structures qui y ont répondu, contribuant à mieux connaître notre branche.

**PANORAMA 2018** réalisé à l'initiative de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial

**Rédacteur :** Sébastien Riquelme, Responsable de l'Observatoire  
**Conception graphique :** Emendo  
**Impression :** Emendo  
**Tirage :** 5500 exemplaires  
**Publication :** Septembre 2018

Retrouvez le document complet Panorama 2018 sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com) dans la rubrique Observatoire / Panorama.